

REGLEMENT VOYAGE SCOLAIRE POLOGNE DU 14 AU 21 JUIN 2023

- Ce voyage est un voyage scolaire. Les élèves seront, durant tout le voyage, sous la responsabilité des professeurs accompagnateurs et du chef d'établissement. **Le règlement de l'établissement demeure applicable, avec de possibles sanction en cas de mauvaise conduite.**
- Les élèves respecteront les consignes données par les professeurs pendant les trajets en car et durant les visites.
- Dans le car, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. Les élèves ne devront pas rester debout.
- Ils devront respecter la propreté de cet espace **(les chewing-gums sont interdits).**
- L'usage des téléphones portables ne sera pas autorisé pendant la journée **sauf autorisation expresse des enseignants.** La possession de ces objets **est sous la responsabilité de leur propriétaire.** L'appareil pourra être temporairement confisqué dans la journée si les consignes ne sont pas respectées.
- **Au cas où un élève commettrait un acte répréhensible grave (vol, agression) il y aura exclusion de l'établissement au retour.**
- **Toute consommation dangereuse (alcool, boissons énergisantes, tabac) est strictement interdite pendant toute la durée de l'échange.**
- Au cas où leur enfant aurait des problèmes de santé pendant le voyage, les parents autorisent les professeurs à prendre les dispositions nécessaires : prise de médicaments, hospitalisation, transfusion, soins médicaux.

(à donner à M. Caradec avant le vendredi 09 juin 2023)

Madame -Monsieur : _____

Parent(s)/Responsable légal(e) de l'élève : _____

- Déclarent avoir pris connaissance du règlement du voyage en Pologne en juin 2023,
- S'engagent à le respecter scrupuleusement et autorisent les enseignants à prendre les dispositions nécessaires en cas d'hospitalisation.

Allergies, traitement médical, restrictions alimentaires à signaler :

Fait à _____ , le _____

Signature des parents :

Signature de l'élève :